

Tarifs des services périscolaires

La participation des familles est calculée en fonction du Quotient Familial. Aussi, pour bénéficier d'un tarif adapté à vos revenus et à votre situation, vous devez faire calculer votre Quotient Familial sur le site « Caf.fr » et nous fournir une attestation. En l'absence de ce justificatif, le tarif maximum sera appliqué.

⇒ A noter que tout changement de Quotient Familial devra être adressé en mairie et qu'aucun effet rétroactif ne pourra être pris en compte. La modification n'interviendra qu'à partir de la date de production du document justificatif fixant le Quotient Familial.

Catég. de QF	Tranche
1	Moins de 370 €
2	De 370 € à 499 €
3	De 500 € à 599 €
4	De 600 € à 799 €
5	De 800 € à 999 €
6	De 1000 € à 1199 €
7	Plus de 1200 €
8 ou Extérieurs sous conditions	⇒ grands-parents prêmesquois (les 2 livrets de famille + un justificatif de domicile des grands-parents)
	⇒ nourrice installée à Prêmesques (contrat de travail)
	⇒ parents travaillant à Prêmesques (attestation employeur)
9	Extérieurs

La salle calme et la garderie*

La salle calme

Tous les lundi et jeudi de 16h30 à 17h30 à l'école pour les élèves du CE1 au CM2

Inscription à la période complète soit tous les lundi, soit tous les jeudi ou les 2, tous les lundi et jeudi

Contact : Maîté ROUSSELLE ☎ 06.46.90.02.36 - ✉ mrouselle.premesques@outlook.fr

La garderie

Tous les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h35 (heure limite d'accueil : 8h25) et de 16h30 à 18h30

Garderie ☎ 03.20.81.15.06 (uniquement aux horaires de fonctionnement du service)

Contact : Maîté ROUSSELLE ☎ 06.46.90.02.36 - ✉ mrouselle.premesques@outlook.fr

Catég. de QF	Tranche	Prix d'une 1/2 heure
1	Moins de 370	0.35 €
2	De 370 à 499	0.40 €
3	De 500 à 599	0.45 €
4	De 600 à 799	0.50 €
5	De 800 à 999	0.60 €
6	De 1000 à 1199	0.65 €
7	Plus de 1200	0.75 €
8	Extérieurs sous conditions **	1.10 €
9	Extérieurs	1.30 €

* : Tarif identique pour les deux services

** : Grands-parents résidents dans la commune, nourrice dans la commune ou parents travaillant dans la commune

En cas de retard à 18h30, une majoration forfaitaire de 5 € pour les 15 premières minutes et de 10 € pour le 1/4 d'heure suivant sera appliquée et facturée aux familles (cf. règlement intérieur article VI.1).

La restauration scolaire

Tous les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h45 à 13h20

Contact : Sylvie DERIBREUX ☎ 03.20.08.82.10 - ✉ sderibreux.premesques@outlook.fr

Inscription et annulation : confère règlement intérieur article V.1

Catég. de QF	Tranche	Prix du repas
1	Moins de 370	2.05 €
2	De 370 à 499	2.40 €
3	De 500 à 599	2.85 €
4	De 600 à 799	3.05 €
5	De 800 à 999	3.25 €
6	De 1000 à 1199	3.35 €
7	Plus de 1200 - Personnel communal et enseignants	3.45 €
8	Extérieurs sous conditions **	4.10 €
9	Extérieurs	4.30 €

** : Grands-parents résidents dans la commune, nourrice dans la commune ou parents travaillant dans la commune